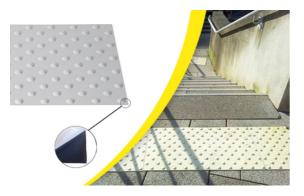
FICHE TECHNIQUE

ACCESSIBILITE DES PMR

BANDES D'EVEIL DE VIGILANCE EXT ADH

B.E.V. ADH EXTERIEUR WACCESS - 400mm x 815mm **BLANC**



Les BEV extérieures permettent d'alerter du danger de chute. elles sont idéales pour l'extérieur d'un bâtiment. Elles ont une très bonne résistance aux UV. Plusieurs versions sont disponibles : à coller, auto-adhésif extérieur ou à visser. Deux finitions : lisse ou larmée.

COULEUR: B

EAN: 3664336042126

PCB: 10

CARACTERISTIQUES

Ref racine : 630058ADHEXT

• Couleurs principales : blanc, gris, noir, anthracite, Jaune, Rouge

• Couleurs avec minimum de commande : 20 pièces minimum : Beige, Bleu foncé, Vert pomme, Vert foncé, Marron

• Environnement : Extérieur

Matière : COMPOUND VINYLIQUE

• Spécificités : Lisse avec temoins d'usure

 Mode de pose : Auto-adhésif extérieur, Découpable au cutter

• Liste des produits associés : 801522

 Composants produit : Bev + adhésif ext
Emplacement protection : Palier <1,80m dalle positionnée à 28 cm du dernier nez de marche et Palier >1,80m dalle positionnée à 50 cm du dernier nez de marche



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

• Poids net (kg): 1.62

Faiblesse chimique : Acétone, Chlore, Ether, Méthyléthylcétone

• Résistance produits chimique : Eau de javel, Ethylène glycol, Huiles végétales, Huiles hydrauliques, Huiles de graissage, Hydroxyde de sodium (soude caustique)

Produit complémentaire : Nettoyant 801 522

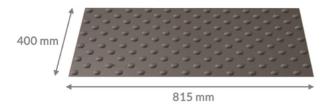
DIMENSIONS

• Dimensions (L*I*H en mm) : 815 x 400 x 7

• Épaisseur (mm) : 7 • Largeur (mm) : 400 Longueur (mm): 815

NORMES APPLICABLES

NF P98-351



DOMAINES D'UTILISATION

Tous types d'établissements, Etablissements recevants du public (ERP)

USAGE



LOGISTIQUE

Pays d'origine	Code douanier	Poids brut (kg)	Type de conditionnement
France	39181090	1.8	Carton 821 x 404 x 55 mm

WATTRECYCLE: NON

TEXTE DE LOI

Arrêté du 1er aout 2006 - art. 7.01

"En haut d'un escalier, un revêtement de sol doit permettre l'éveil à la vigilance à une distance de 0,50 m de la première marche grâce

à un contraste visuel et tactile".

Decret 8006-1657 du 21/12/2006 "L'implantation de bandes podotactiles est obligatoire aux abords de trottoir des passages piétons."

Cette distance peut être ramenée à 0.28 m selon la configuration du site.

